

REGLEMENT DU JEU « KOAM »

SOCIETE ORGANISATRICE

La société organisatrice NUTRIKEO CONSULTING, SARL au capital de 8000€ (euros), immatriculée au RCS de Bordeaux 510 993 462 0033, dont le siège social est situé au : 32 Avenue de Canteranne – 33600 PESSAC (Tél : 05 47 74 53 30 – E-mail : koam@nutrieko.com), organise sur Internet un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « KOAM, Le Jeu » et accessible sur le site internet suivant :

<http://koam.fr/jeu-concours/>

REGLEMENT DU JEU

La détermination des gagnants se fait par tirage au sort. Il sera procédé à un tirage au sort final de 3 gagnants à la fin de l'opération parmi tous les participants ayant participé, dont le formulaire d'inscription aura été correctement complété et qui auront poursuivi le jeu jusqu'à l'étape finale. Le tirage au sort final aura lieu à la fin du jeu et au plus tard le 15 mai 2018. La date du tirage au sort pourra être modifiée sans préavis dans l'hypothèse où une fraude au présent jeu aurait été identifiée, entraînant pour la société organisatrice l'obligation d'effectuer un contrôle des inscriptions au jeu, préalablement à tout tirage au sort, ou en cas de survenance d'un événement de force majeure empêchant la tenue du tirage au sort à la date initialement prévue. Dans ce cas, aucune réclamation ne pourra être portée à l'encontre de la société organisatrice. Durée du jeu Le jeu débute le 03/04/2018 et se clôture le 14/05/2018 inclus, selon les modalités décrites dans le présent règlement. Dépôt légal La loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 a modifié l'article L. 121-36 et abrogé l'ensemble des articles L. 121-36- 1 à L. Acceptation du règlement La participation au jeu qui se fait exclusivement par Internet, implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

PARTICIPATION

Annnonce de l'opération l'opération est portée à la connaissance du public via :

- Un e-mail qu'ils auront préalablement reçu de la part de la Société Organisatrice ou bien de ses diffuseurs pour les informer du lancement du jeu.
- Le site Internet officiel du jeu, à savoir : <http://koam.fr/jeu-concours/>
- Des bannières annonçant le jeu, qui pourront être présentes sur des sites partenaires de la Société Organisatrice.

Conditions de participation Jeu gratuit sans obligation d'achat, ouvert à toute personne physique majeure, quelle que soit sa nationalité, domiciliée en France métropolitaine (Corse incluse, hors DOM-TOM), et disposant donc d'une adresse postale et d'une adresse e-mail valide. Sont exclues du jeu, toutes les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les personnes impliquées directement ou indirectement dans l'organisation, la conception, la gestion et la

publication de l'opération. Ne peuvent participer également tous les membres de leurs familles (conjoint(e)s, concubin(e)s, ascendants, descendants directs ou autres parents) des personnes précédemment citées. Concernant les personnes mineures, le jeu concours se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Aucune participation au nom d'un tiers ne sera acceptée. Toute fraude sur ces points entraîne l'invalidation du participant. Pour participer, il est nécessaire d'avoir un accès à Internet, de disposer d'une adresse électronique valide ainsi que d'un matériel informatique ou mobile (ordinateur, modem, câbles, etc.). La participation est limitée à une (1) par personne (même nom, même adresse électronique). Ainsi une participation est strictement nominative et les joueurs ne peuvent en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants ou bien sous plusieurs pseudonymes. Les joueurs remplissant des formulaires incomplets ou erronés ne pourront être pris en compte, seront exclus du jeu et ne pourront, en cas de gain, bénéficier du lot ou des lots. Modalités de participation Pour participer, l'internaute doit se rendre à l'adresse Internet officielle du jeu, accessible depuis le lien suivant : <http://koam.fr/jeu-concours/> .

Chaque participant doit remplir ou compléter un formulaire électronique comprenant ses coordonnées personnelles (civilité, nom, prénom, email, adresse, code postal, ville et date de naissance) et tous autres champs que la Société Organisatrice pourrait juger de pertinents (dans le respect du principe de proportionnalité prévu par la Loi Informatique et Libertés). L'ensemble des informations communiquées dans les champs identifiés comme obligatoires doivent être valides pour permettre la délivrance de la dotation en cas de gain. Si le joueur a moins de 18 ans, les mêmes coordonnées personnelles seront demandées au représentant légal. En cliquant sur le bouton, l'internaute valide le formulaire afin de continuer le jeu. A cet effet, le participant peut choisir ou non de recevoir les offres commerciales des sponsors et/ou partenaires de l'opération par email et le cas échéant pas téléphone et/ou SMS en cliquant sur le lien prévu. Conformément à la réglementation en vigueur, le participant peut participer au jeu sans recevoir les offres des sponsors et/ou partenaires. En effet, il n'existe aucune relation entre l'acceptation de recevoir les offres des sponsors et la possibilité de participer au jeu et ainsi tenter de remporter la dotation. Le fait d'accepter ou bien de refuser de recevoir ces offres n'augmente ni ne réduit en aucun cas les chances de gain. Au moment de sa participation, le participant se voit proposer une page de quizz où il est amené à répondre à 3 questions afin de gagner des points KOAM. Ce dernier aura la possibilité d'aller chercher des indices redirigeant vers le site afin de l'aider à trouver la ou les bonnes réponses. Ici encore, le fait de répondre correctement ou non n'augmente ni ne réduit les chances de gain des dotations mises en jeux. En validant ses réponses, le joueur peut ensuite choisir ou non d'inviter par email un ou plusieurs ami(e)s afin de leur envoyer une invitation à jouer et ainsi de bénéficier d'une chance supplémentaire de gagner pour chaque ami(e) invité(e). En validant sa participation au jeu et au tirage au sort, le joueur découvre le nombre de points KOAM remportés. Il lui est ensuite proposé finaliser son inscription par email ou directement depuis la plateforme KOAM.fr pour continuer à jouer et transformer ses points KOAM en bons d'achats. Le joueur a également la possibilité de partager le jeu sur Facebook via un bouton prévu à cet effet.

DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants du tirage au sort final seront personnellement informés de leur gain par e-mail. À réception de ce dernier, ils disposeront d'un délai de 30 jours pour confirmer par e-mail leur acceptation et confirmer ou communiquer leur adresse postale complète. La société organisatrice, ne saurait tenue pour responsable en cas de non délivrance de l'e-mail annonçant le gain. À défaut de réponse dans un délai de 30 jours, les gagnants seront considérés comme ayant renoncé à leur prix. Les lots ne leur seront pas attribués et ne pourront être réclamés ultérieurement. Les dotations ne seront pas remises en jeu et resteront la propriété de la société NUTRIKEO CONSULTING. Les dotations seront envoyées aux coordonnées postales indiquées par les participants dans un délai de 1 mois environ à compter des e-mails des gagnants confirmant leur acceptation des gains. La société NUTRIKEO CONSULTING se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeurs équivalentes. Les gagnants seront tenus informés des éventuels changements. En cas de retour à la société organisatrice du courrier d'envoi de la dotation, les lots resteront à disposition des gagnants pendant 15 jours suivant leur retour. Après ce délai, ils ne pourront plus y prétendre. Publication des résultats La Société Organisatrice se réserve le droit de publier, sur quelque support que ce soit, à des fins de communication ou autre, le prénom, le nom, et la ville des gagnants du fait de leur acceptation des lots. Et ce, sans que les gagnants puissent exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice des lots.

GAIN

Les dotations mises en jeu sont :

- 1er prix : (1) montre Apple Watch séries 3 d'une valeur unitaire de 369 € TTC
- 2ème prix : (1) iPad d'une valeur unitaire de 359 € TTC
- 3ème prix : (5) box Foodette d'une valeur unitaire de 50 € TTC (soit une valeur totale de 250 € TTC)

Les dotations étant nominatives, elles ne pourront en aucun cas être attribuées à une autre personne que celle identifiée au tirage au sort final. À noter que les sociétés Apple et Foodette, dont les visuels apparaissent sur la page du jeu ne sont ni les organisateurs ni les partenaires ni les sponsors du présent jeu.

CONFIDENTIALITE

Dans le cadre de ce jeu, les données à caractère personnel suivantes des participants seront collectées et traitées : la civilité, le nom, le prénom, la date de naissance, le code postale, l'adresse e-mail et la ville. Les serveurs de la société organisatrice pourront automatiquement enregistrer des données déterminées telles

que : l'adresse IP, les données du navigateur, la date et l'heure. Les données à renseigner par les Participants ont pour première finalité l'identification des gagnants (nom et prénom), la prise de contact avec celles-ci (email) et l'envoi de leur éventuel lot (adresse postale). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont destinées à la Société Organisatrice, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. Pour cette finalité, la société organisatrice est responsable du traitement ainsi que du respect de la confidentialité de ces données. Le traitement automatisé de données à caractère personnel, y compris la gestion des adresses de courriels (e-mail) des Participants, a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL le 28 mai 2014 enregistrée sous le numéro 1769661 (Récépissé de la déclaration de conformité à une norme simplifiée). Seulement avec votre accord, les données peuvent être utilisées par les sponsors identifiés sur la page d'inscription au moment de la collecte pour la réalisation d'opérations de sollicitations commerciales pour leur compte et/ou pour le compte de tiers et la cession, la location ou l'échange de fichiers. Ce traitement est facultatif et ne s'applique que si vous acceptez de recevoir les offres de sponsors. Conformément à la réglementation en vigueur, votre participation au jeu n'est pas conditionnée à l'acceptation de recevoir des offres commerciales. Les données seront destinées par ailleurs aux partenaires dont vous acceptez de recevoir des offres ou informations par emails, appels pour les biens ou services donnés et/ou sms suivant le cas. La Société organisatrice prend toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel : à ce titre, elle s'engage notamment à ne pas réutiliser les données collectées à d'autres fins que celles pour lesquelles elles l'ont été, à protéger la confidentialité des données à caractère personnel liées aux personnes concernées et à soumettre les éventuels sous-traitants auxquels elle fait appel aux mêmes obligations, dans le respect de la loi « Informatique et Libertés ». En tous les cas, le responsable de traitement prendra les mesures de sécurité adéquates par rapport à la nature des données collectées. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée en 2004, les Participants inscrits au jeu disposent des droits d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé en écrivant à l'adresse de la Société Organisatrice indiquée à l'article 1 du présent règlement ou auprès de chacun des sponsors identifiés au moment de la collecte, si le participant accepte de recevoir des offres commerciales de ces derniers, auprès du partenaire dont vous acceptez de recevoir les offres/informations.

CONNEXION ET UTILISATION

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet. La société NUTRIKEO CONSULTING décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou bien du dysfonctionnement des serveurs du jeu. Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte ou attaque d'origine exogène. Les coûts de connexion Internet, ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure

où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute pour son usage personnel. Le fait de participer au jeu n'occasionnera aucun frais ou débours supplémentaire.

LITIGE ET RESPONSABILITE

La Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment et sans préavis, notamment en cas de force majeure, sans qu'elle puisse être prétendue à aucune indemnité par les participants. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. La société tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement. Elle se réserve également le droit de poursuivre en justice quiconque aura triché, fraudé, truqué ou tenté de le faire. Le participant sera, dans ce cas, de plein droit déchu de tout droit à obtenir une dotation. L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au jeu de façon automatique ou autre est proscrit, la violation de cette règle entraînera également l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur et l'annulation immédiate de tout gain potentiellement obtenu. Seuls les systèmes et fichiers informatiques de la société NUTRIKEO CONSULTING feront foi. Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de la société, dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme des preuves de relation et de communication entre la société et le participant.

DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toutes les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif. Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle, la reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou une partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites.

DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est régi par la loi Française.